

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 31 décembre 2015 portant désignation du responsable de budget opérationnel de programme pour le programme 752 « Fichier national du permis de conduire »**

NOR : INTF1601481S

Le délégué à la sécurité et à la circulation routières – responsable du programme « Fichier national du permis de conduire »,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 70;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer;

Vu l'arrêté du 6 février 2014 portant désignation des responsables de programme pour le ministère de l'intérieur,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, le responsable du budget opérationnel de programme pour le programme 752 « Fichier national du permis de conduire » est désigné conformément à l'annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision, qui prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016, sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 décembre 2015.

*Le magistrat, délégué à la sécurité  
et à la circulation routières,*

E. BARBE

ANNEXE

RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME  
PROGRAMME 752 «FICHER NATIONAL DU PERMIS DE CONDUIRE»

NUMÉRO ET NOM du budget opérationnel de programme		RESPONSABLE du budget opérationnel de programme
0752-C001	BOP Central	Délégué à la sécurité et à la circulation routières